

moyenne de durée pour chaque Pontife. Or, d'après la Chronologie admise à Rome, Pie IX est regardé comme le 259^e Pape. Comme le règne de S. Pierre est censé commencer en l'an 42 et que Pie IX fut élu en 1846, il n'y a qu'à diviser 1804 par 258 : On obtient pour quotient 6 ans ; il reste 256 ans qui multipliés par 12 représentent 3072 mois, lesquels divisés par 258 donnent un nouveau quotient de 11 mois, plus un reste de 234 ; en multipliant ces 234 mois par 30, on trouve 7,020 jours qu'il faut diviser encore par 258 ; alors on recueille un troisième quotient de 27 jours plus un reste de 54 jours. Donc la moyenne d'un règne de Pape paraît être de 6 ans, 11 mois et 27 jours. Mais l'étude des nombreuses et longues vacances du Siège pontifical force de réduire ce résultat de plusieurs mois et jours.

II.—Philosophie.

Pour peu qu'on considère la destinée des gouvernements on n'y aperçoit guère que l'anarchie sur une vaste échelle. Autant de têtes au pouvoir, autant de systèmes. Chaque changement de dynastie pousse un nouveau plan. Une succession implique contradiction. Autre roi, autre combinaison. Puis, la victoire ou la défaite, le mariage ou le divorce, la fécondité ou la stérilité d'une épouse, la naissance ou le trépas des princes de sang amènent encore des variations et modifient la nature des relations. Si les règnes sont courts, ils végètent dans les tâtonnements. Les règnes longs sont condamnés à subir l'épreuve de tous les cabinets et de toutes les alliances possibles, de sortes que la vie d'un seul souverain reste obscure, si elle ne se transforme pas en cours d'histoire universelle. Aussi partout quelle collection de chartes et quelles archives de codes ! La France, à elle seule, a publié des constitutions à satisfaire l'appétit et les goûts des cinq parties du globe. Montesquieu avait cru saisir l'*Esprit des lois* ; en le lisant, on se convainc qu'il n'avait fait que de l'esprit sur les lois. Qu'on ajoute que depuis plusieurs siècles, les couronnes minent plus ou moins le passé et grèvent l'avenir au moyen des emprunts. Une dette énorme de millions, de milliards, tel est le premier bordereau de toute hérédité, n'importe dans quel Etat. Il n'en est pas moins vrai que les règnes longs furent les plus utiles et les plus glorieux ; ils sont nécessaires, soit pour réparer les fautes, soit pour consolider le bien et assurer l'avenir.

Au contraire, la Papauté a l'horreur de toute destruction. Quand elle approuve une constitution, c'est que cette constitution a déjà passé ses mois de

nourrice et court gaillardement les rues. Tous les fondateurs d'Ordres et de Congrégations n'ont pu obtenir la consécration de la Papauté qu'après avoir mérité la sanction du temps. La Papauté flétrit les abus, adoucit les austérités, mais elle ne ruine rien. Clément XIV a supprimé l'Ordre des Jésuites ; tous les partis sont unanimes à regarder cette mesure comme une faute politique, car elle laissa la jeunesse sans éducation religieuse, ni littéraire, et pour des accusations qui n'auraient pas encouru un jour de prison, ni une livre d'amende. Mais c'est à l'instigation et sous la pression de tous les rois chrétiens que Clément XIV s'est résigné à signer sa bulle, Clément V abolit l'Ordre des Templiers ; plusieurs étaient dignes de tous les supplices, mais la plupart ne méritaient qu'une réforme. On peut conjecturer que cette Ordre, qui formait alors la seule armée régulière et permanente, aurait rendu d'immenses services à l'époque et peut-être sauvé la France du joug des Anglais. Mais c'est à la sollicitation du roi que Clément V se déterminait à la condamnation de tous les membres.

A part ces deux sentences, imputables à la monarchie qui travaillait à sa perte, la Papauté paraît essentiellement conservatrice dans les petites, comme dans les grandes choses.

Les Papes ont conservé de l'antiquité tous les monuments sacrés et profanes ; ils en ont seulement changé la destination. Les temples sont purifiés et deviennent des basiliques ; les édifices publics subissent quelques modifications et servent aux besoins de l'Etat. On conserve jusqu'au siège de saint Pierre, malgré les symboles mythologiques qui le décorent. Les livres et les arts ne sont pas abandonnés à l'oubli. Le respect du passé s'étend jusqu'à des minuties. Le Pape conserve encore l'usage du blanc, qui fut la couleur favorite des Romains, des Grecs et de tout l'ancien monde ; à son exemple, le blanc fut porté pendant plusieurs siècles par tout le clergé, et adopté par la plupart des Ordres religieux du moyen âge. Le costume du Pape, comme tous les ornements sacerdotaux, rappelle l'habillement des Romains, des Grecs et de tout l'ancien monde ; on s'est borné à y donner quelques coups de ciseaux par-ci et par-là et à en faire de plusieurs couleurs ; les noms sont encore les mêmes. Si l'on retrouve la robe dans la Magistrature et dans l'Université, c'est que le clergé eut longtemps sa voix dans les Chambres comme dans les écoles.

Ce que des Papes ont approuvé, d'autres Papes l'ont confirmé. Si des Papes posent la première pierre d'une église ou d'un palais, d'un couvent ou d'une école, d'autres Papes continueront et achève-